

FranceConnect, FranceConnect+, France Identité : mode d'emploi

Trois dispositifs de l'État portent des noms proches et rendent des services différents. FranceConnect est un bouton de connexion qui réutilise un compte existant. FranceConnect+ est le même bouton, réservé aux démarches sensibles. France Identité est l'application qui dérive votre carte d'identité sur votre téléphone. Voici laquelle utiliser, à jour de septembre 2026.

À qui s'adresse cette fiche ?

Toute personne qui fait ses démarches en ligne et hésite devant les boutons de connexion. Elle sert aussi aux conseillers numériques, aux agents France services, aux secrétaires de mairie et aux dirigeants de TPE qui accompagnent ces connexions.

Au sommaire

1. Trois briques à ne pas confondre
2. FranceConnect : le bouton de connexion du quotidien
3. FranceConnect+ : le bouton des démarches sensibles
4. France Identité : l'application de l'État
5. Quelle démarche exige quel niveau, et ce que l'identité ne fait pas
6. Sécurité, incidents et portefeuille européen

1. Trois briques à ne pas confondre

- **Connexion** : FranceConnect et FranceConnect+ sont des portes d'entrée. Elles ne créent pas de compte : elles vous font entrer sur un site public avec une identité délivrée par un tiers.
- **Identité** : France Identité, comme L'Identité Numérique La Poste, est un fournisseur d'identité. C'est elle qui vérifie qui vous êtes ; FranceConnect transmet le résultat au service.
- **Niveaux** : le règlement européen eIDAS distingue trois niveaux de garantie : faible, substantiel et élevé. L'ANSSI ne certifie que les deux plus hauts.
- **Gratuité** : les conditions générales sont explicites : l'accès à FranceConnect et à FranceConnect+ est gratuit pour l'utilisateur.

Version du 25 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : Légifrance et service-public.gouv.fr font foi.

2. FranceConnect : le bouton de connexion du quotidien

- **Principe** : vous entrez avec un compte que vous possédez déjà : impots.gouv.fr, ameli.fr, la MSA, L'Identité Numérique La Poste, France Identité. La liste des fournisseurs évolue.
- **Portée** : plus de 1 500 services en ligne acceptent FranceConnect, publics pour l'essentiel. Le service est gratuit et son usage reste facultatif.
- **Niveau faible** : quel que soit le compte choisi, FranceConnect ne délivre qu'une identité de niveau faible, la plateforme n'étant pas qualifiée au-delà. Elle convient aux démarches non sensibles.
- **Règle des CGU** : vous devez garder vos identifiants et mots de passe confidentiels et ne jamais les divulguer. Aucun agent, aucun organisme, aucun conseiller n'a à vous les demander.

3. FranceConnect+ : le bouton des démarches sensibles

- **Différence** : FranceConnect+ délivre une identité de niveau substantiel ou élevé. Les comptes impots.gouv.fr, ameli.fr et MSA n'y donnent donc pas accès.
- **Deux solutions** : L'Identité Numérique La Poste, certifiée au niveau substantiel, et France Identité, certifiée au niveau élevé. Toutes deux reposent sur une application mobile et un code personnel.
- **Démarches concernées** : l'achat d'une formation sur Mon Compte Formation depuis le 25 octobre 2022, les formalités sur le Guichet unique de l'INPI, MaPrimeRénov', et plus largement ce qui touche à l'argent ou à la santé.
- **Si vous n'y êtes pas éligible** : les services concernés prévoient une voie de secours, sur justificatifs. Renseignez-vous auprès du service plutôt que d'acheter une solution privée.

4. France Identité : l'application de l'État

- **Conditions** : être majeur, détenir la carte nationale d'identité au format carte bancaire et disposer d'un téléphone NFC, sous Android 11 ou iOS 16.6 au minimum. L'application est gratuite et facultative.
- **Dérivation** : vous approchez la carte du téléphone, la puce est lue sans contact, et vos données d'identité restent dans l'application, sur votre téléphone, jamais sur un serveur.
- **Justificatif à usage unique** : l'application produit un PDF signé par l'État, adressé à un destinataire précis, pour un motif et une durée que vous fixez. Il remplace la photocopie de la carte.
- **Documents numériques** : le permis de conduire y est intégré depuis février 2024 et la carte grise depuis le 30 juin 2025. Ces versions complètent les titres papier, elles ne les remplacent pas.
- **Identité certifiée** : un passage en mairie habilitée, sur rendez-vous, avec la carte et le téléphone, fait certifier votre identité. La réponse arrive sous 48 heures et ouvre la procuration de vote en ligne.

5. Quelle démarche exige quel niveau, et ce que l'identité ne fait pas

- **Niveau faible suffisant** : consulter son dossier fiscal, ses remboursements de santé, ses droits à la formation ou son compte retraite, déclarer un changement d'adresse. FranceConnect suffit.

- **Niveau substantiel ou élevé exigé** : acheter une formation sur Mon Compte Formation, déposer certaines formalités sur le Guichet unique de l'INPI, demander MaPrimeRénov'. Le bouton FranceConnect+ est alors le seul proposé.
- **Niveau élevé exigé** : la procuration de vote entièrement dématérialisée, qui suppose une identité France Identité certifiée en mairie. Sans elle, la demande se termine en commissariat, en gendarmerie ou au consulat.
- **Prouver n'est pas signer** : s'identifier établit qui vous êtes ; signer exprime votre consentement à un acte. Le règlement eIDAS en fait deux mécanismes distincts : une identité numérique ne vaut pas signature.
- **L'exception du Guichet unique** : pour les formalités de modification, de cessation et de dépôt des comptes, l'INPI indique que la connexion par FranceConnect+ se substitue à l'obligation de signature avancée. Vous cochez une case au lieu de signer un PDF.

6. Sécurité, incidents et portefeuille européen

- **Une seule application** : France Identité est publiée par France Titres, agence de l'État, et se télécharge depuis les magasins officiels. Toute autre application de ce nom est une contrefaçon.
- **Hameçonnage** : de faux messages imitent les notifications de connexion FranceConnect. Les courriels officiels proviennent uniquement des adresses en franceconnect.gouv.fr ou notification.franceconnect.gouv.fr.
- **Réflexe d'adresse** : n'ouvrez pas le lien reçu par courriel ou par SMS. Tapez vous-même l'adresse du service et relisez-la dans la barre du navigateur avant de saisir un identifiant.
- **Perte ou compromission** : en cas de perte ou de vol du téléphone ou de la carte, supprimez votre identité numérique depuis le portail de France Identité. Signalez les messages suspects à support.securite@franceconnect.gouv.fr et déposez plainte si besoin.
- **Portefeuille européen** : le règlement (UE) 2024/1183 impose à chaque État membre de proposer un portefeuille européen d'identité numérique d'ici fin 2026. France Identité en est la brique française.

Liste de contrôle

- ☐ Je regarde si le service me propose FranceConnect ou FranceConnect+ avant de chercher une solution.
- ☐ Pour une démarche courante, j'utilise un compte que j'ai déjà : impots.gouv.fr, ameli, MSA.
- ☐ Pour une démarche sensible, je crée une identité La Poste ou j'installe France Identité.
- ☐ Si je veux la procuration de vote en ligne, je fais certifier mon identité en mairie sur rendez-vous.
- ☐ Je ne communique jamais mes identifiants, mon code personnel ni un code reçu par SMS.
- ☐ En cas de perte du téléphone ou de la carte, je supprime mon identité numérique depuis le portail officiel.

Sources et pour aller plus loin

- FranceConnect, page officielle FranceConnect+ : franceconnect.gouv.fr/franceconnect-plus

- FranceConnect, différences entre FranceConnect et FranceConnect+ : docs.partenaires.franceconnect.gouv.fr/fs/fs-pilotage/fs-pilotage-differences-fc-fc-plus
- FranceConnect, règlement eIDAS et niveaux de garantie : docs.partenaires.franceconnect.gouv.fr/fs/fs-pilotage/fs-projet-niveau-eidas
- FranceConnect, conditions générales d'utilisation : franceconnect.gouv.fr/cgu
- France Identité, l'identité numérique certifiée : france-identite.gouv.fr/identite-numerique-certifiee
- INPI, signature des formalités de modification et de cessation : inpi.fr/faq/890
- Aide FranceConnect, comment reconnaître un message frauduleux : aide.franceconnect.gouv.fr/faq/securite-confidentialite/comment-reconnaitre-un-message-frauduleux-phishing
- Autres fiches pratiques : certyneo.com/fr/ressources/fiches-pratiques-gratuites

Fiche pratique « FranceConnect, FranceConnect+, France Identité : mode d'emploi » — version du 25/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com). Licence Etalab 2.0. Document informatif. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.